



Paris, le 20 juillet 2017

Lettre aux porteurs du fonds « DNCA EUROCOVERY »

Objet : Opération de mutation – DNCA EUROCOVERY

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds commun de placement de droit français (ci-après « FCP ») DNCA EUROCOVERY, classé « Actions des pays de la zone euro », géré par la société de gestion DNCA FINANCE (ci-après « DNCA ») et nous vous remercions de votre fidélité.

1. L'opération :

Afin de bénéficier des opportunités identifiées par DNCA Finance et offertes par les marchés actions de la zone euro, nous avons décidé de faire évoluer la stratégie de gestion en élargissant notre approche en combinant plusieurs styles de gestion. Cette modification vise à combiner plusieurs approches de gestion par le biais d'une stratégie d'investissement dite « opportuniste ».

En plus de l'approche « Value » (sociétés considérées comme sous-valorisées et délaissées par les investisseurs), l'équipe de gestion pourra désormais sélectionner des valeurs par le biais d'une approche « croissance » (sociétés que le gérant estime en croissance et portées par des nouveaux marchés) et/ou « qualité » (sociétés matures et reconnues pour leur modèle robuste selon le gérant).

A travers une stratégie d'investissement dite « opportuniste », le FCP recherche et sélectionne des sociétés de la zone euro et vise à surperformer son indice de référence l'EURO STOXX NR.

La modification de la stratégie de gestion s'effectuera le 28/07/2017 sur la valeur liquidative du 28/07/2017.

L'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après « l'AMF ») pour cette opération a été obtenu en date du 18/07/2017.

La dénomination du FCP évolue également et devient « DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO ».

Si vous acceptez cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

En revanche, si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous disposez d'un délai de 30 jours pour demander le rachat sans frais de vos parts à compter de la réception du présent courrier. Au-delà de cette date, le FCP ne facturant pas de commission de rachat, cette possibilité vous sera toujours offerte.

Enfin, si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel. En tout état de cause, nous vous invitons à prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur du FCP joint en annexe.

2. Les modifications entraînées par ces opérations :

Profil de risque :

Modification du profil de rendement/risque : OUI

Augmentation du profil de rendement/risque : NON

Augmentation des frais : NON

2.1 Profil de risque

Afin d'adapter les limites d'investissement à la nouvelle stratégie, quelques ajustements ont été envisagés.

La limite d'exposition en actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros est revue à la baisse passant de 50% à 20% maximum de l'actif net du FCP.

La limite d'exposition en produit de taux est alignée avec les bornes de la classification réglementaire du FCP. Auparavant fixée à 25% maximum, la limite est désormais de 40% de l'actif net du FCP. Les investissements dans des produits de taux spéculatifs, autrement dit des titres offrant un rendement potentiel plus élevé que les titres de taux dits *Investment Grade* mais présentant un risque de défaut plus important, seront limités à 20% de l'actif net du FCP.

En synthèse, vous trouverez ci-dessous la comparaison des modifications avant et après mutation :

Expositions	AVANT MUTATION	APRES MUTATION
Stratégie d'investissement	<p>Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion basée sur une sélection d'actions de sociétés de la zone euro décotées dont la valeur boursière ne reflète pas les opinions et l'analyse du gérant.</p> <p>La sélection des sociétés se fait au sein d'un panier de valeurs jugées comme délaissées et dépréciées par rapport à la valeur intrinsèque supposée de leur actifs.</p> <p>Les principaux critères d'investissement s'appuient sur les fondamentaux économiques, sur la stratégie du management des sociétés</p>	<p>A travers une stratégie d'investissement dite « opportuniste », le FCP recherche et sélectionne des sociétés de la zone euro sans s'imposer de contraintes sectorielles ou géographiques particulières.</p> <p>Par cette approche, le FCP peut donc combiner plusieurs styles de gestion, « Value » (sociétés considérées comme sous-valorisées et délaissées par les investisseurs), « Croissance » (sociétés que le gérant estime en croissance et portées par des nouveaux marchés) ou « Qualité » (sociétés matures et reconnues pour leur modèle robuste selon le gérant).</p> <p>En parfaite adéquation avec</p>

	cibles et le positionnement de l'entreprise sur son marché, sans a priori du niveau de capitalisation boursière ou d'appartenance sectorielle.	l'approche fondamentale de DNCA Finance, le processus d'investissement repose sur 3 étapes : <ul style="list-style-type: none"> - la sélection de l'univers d'investissement par une approche microéconomique et/ou quantitative, - la structuration du portefeuille par une approche macroéconomique, - la mise sous contrainte (contraintes réglementaires et modalités d'investissement) pour déterminer la sélection finale.
Exposition en actions de sociétés de petite capitalisation (inférieure à 1 Mds €)	De 0 à 50% de l'actif net	De 0 à 20% de l'actif net
Exposition en produits de taux	De 0 à 25% de n'actif net	De 0 à 40% de l'actif net
Exposition en produits de taux High Yield et/ou non notés	De 0 à 25% de n'actif net	De 0 à 20% de l'actif net

2.2 Les frais

Augmentation des frais : non

La structure de l'ensemble des frais demeure inchangée.

Les autres modalités de fonctionnement du FCP demeurent inchangées.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et du prospectus disponible gratuitement sur simple demande auprès de DNCA Finance, 19 Place Vendôme 75001 PARIS – Tel. : +33 1 58 62 55 00.

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de 8 jours ouvrés.

- Si vous souhaitez profiter de cette évolution aucune intervention de votre part n'est nécessaire,

- Si vous n'êtes pas intéressé par l'évolution de la stratégie présentée , vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre pour demander le rachat sans frais de vos parts.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et le rencontrer régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

En tout état de cause, nous vous invitons à prendre connaissance du Document d'Information Clés pour l'Investisseur du FCP DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO joint en annexe.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

DNCA FINANCE